



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général
pour l'administration

Centre d'action sociale
d'outre-mer
de La Réunion Mayotte

Saint-Denis, le 19 octobre 2021
N° 133 /SGA/DRH-MD/SCN-ASA/CASOM
LRM/IGESA

NOTE D'INFORMATION

Objet : Centre de vacances de jeunes à La Réunion en Janvier 2022

Annexes : Grille tarifaire avec calculateur
Bulletin d'inscription

Le Centre d'action sociale d'outre-mer (CASOM/IGESA) de La Réunion organise deux centres de vacances pour les jeunes (CVJ).

1) CAPACITE D'ACCUEIL et LIEU :

- **6-11 ans : 48 places** L'auberge des cratères - Plaine des CAFRES
- **12-17 ans : 36 places** Les Hortensias- Plaine des Palmistes

L'âge de l'enfant s'apprécie à la date du début du séjour. Les adolescents qui atteignent 18 ans au cours du séjour ne peuvent être inscrits.

2) DATES :

- dimanche 9 janvier matin au jeudi 20 janvier 2022 après midi

3) THEME :

- **6-11 ans** : La Réunion terre de Volcans
- **12-17 ans** : à la découverte des Eaux Vives de La Réunion

4) ACTIVITES :

- randos-sport-nature-biodiversité- découverte culturelle

5) ENCADREMENT et ANIMATION

- personnel qualifié (diplômes reconnus par la DRAJES) :

6) TARIFICATION (Voir grille tarifaire) comprend :

- l'hébergement en pension complète
- les excursions et autres activités de loisirs
- les frais de dossier

(Argent de poche non compris)

7) INSCRIPTION / ADMISSION

- Obtention du bulletin d'inscription via cvjocceanindien@igesa.fr
- Retour de l'imprimé accompagné impérativement du bulletin de salaire du ressortissant et de la feuille d'imposition de revenus N-2 par courriel
- A réception, édition et transmission de la facture aux familles par courriel.
- Inscription définitive dès perception de l'acompte (par CB, virement, chèque). Possibilité d'échelonnement du solde en 3 fois sans frais.
- Confirmation d'admission de l'enfant par courriel avec transmission aux familles du dossier sanitaire et administratif à compléter.

Priorité d'accès donnée aux enfants de civils et militaires du MINARM, GEND et SMA en activité de service à la Réunion jusqu'au 26 novembre 2021.

8) CONDITIONS DE TRANSPORT :

Accompagnement du jeune sur le site par l'un de ses parents.

9) CONDITIONS DE SEJOUR :

1 Hébergement :

- Chambres collectives
- Hébergement des enfants en fonction de leur affinité et de leur âge (pas de mixité fille -garçon).

2 Alimentation :

Repas pris sur place sauf journées « excursions » (paniers repas fournis).

3 Conditions sanitaires :

- Fiche sanitaire remplie avec précision à l'issue de la visite médicale obligatoire. Signalement avant le séjour de toutes particularités liées à l'état de santé de l'enfant.
 - Prise en charge des traitements médicaux en cours par l'assistante sanitaire du CVJ si nécessaire.
- Information aux familles des conditions sanitaires liées au COVID avant le début du séjour

10) CONDITIONS D'ANNULATION

Du fait de l'IGESA : Avant le séjour, l'IGESA peut être contrainte de modifier ou d'annuler le CVJ en raison de force majeure, de motifs d'intérêt général, de sécurité (alerte cyclonique...) ou d'insuffisance de participants. Les sommes versées sont alors remboursées.

Du fait du ressortissant : Toute annulation après l'admission en CVJ est soumise au règlement des CVJ fixé par l'IGESA soit :

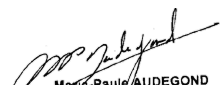
Annulation à	ANNULATION DE SEJOUR CVJ
60 jours et plus du début du CVJ	Frais de dossier (17 €) conservés par l'IGESA. Remboursement total des frais de séjour si déjà versées.
De 60 à 30 jours du début du CVJ	Frais de dossier (17€) conservés par l'IGESA + 30% du prix total conservé ou réclamé par l'IGESA.
De 29 à 8 jours du début du CVJ	Frais de dossier (17€) conservés par l'IGESA. + 50% du prix total conservé ou réclamé par l'IGESA.
De 7 à 3 jours du début du CVJ	Frais de dossier (17 €) conservés par l'IGESA + 75% du prix total conservé ou réclamé par l'IGESA.
moins de 3 jours ou non présentation au départ	Frais de dossier (17€) conservés par l'IGESA + 100% du prix total conservé ou réclamé par l'IGESA

11) DIVERS :

Les modalités pratiques portant sur la préparation matérielle et le calendrier des activités seront communiqués en décembre lors de la réunion avec les familles et par courriel à l'ensemble des parents.

La date et l'horaire de cette réunion seront précisés ultérieurement.

Maria-Paule AUDEGOND
Directrice du CASOM LRM



Maria-Paule AUDEGOND
Directrice du Centre d'Action Sociale
d'Outre-Mer de La Réunion-Mayotte